

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

DECRET N° 80/615 du 23/12/2021/28
/LJT.DGTFP.DFP/

Portant intégration et nomination
de certains candidats, dans les
cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I, des Services Administratifs
et Financiers - SAF - (Administra-
tion Générale) en tête Monsieur
MAXAYA Corentin.

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut géné-
ral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le sta-
tut des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974 portant attribu-
tion de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et
les Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement
Supérieur de Commerce ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probato-
ires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamen-
t en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modifiant la com-
position du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 4066/MEN-DOC du 30.8.1980 du Directeur
de l'Orientation et de la Coopération, transmettant les dossiers
de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229 des 29.12.1962 et 10.6.1974 susvisés, les Candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence Es-Sciences Commerciales et Financières, obtenue à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale) et nommés au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, Indice 890.

- Mr. MAKAYA Corentin, né vers 1955 à Tchinionzi (Madingou-Kayes).
- Mlle. FOUKA Anne, née le 22 Septembre 1954 à Brazzaville.
- Mr. KAYA Antoine, né le 9 Juillet 1952 à Poto-Poto (B/ville).
- Mr. YAKANA-POATI Raymond, né le 30 Septembre 1954 à Kouani (Madingou-Kayes).

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition de :

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME :

Mademoiselle FOUKA Anne

MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE :

Monsieur KAYA Antoine

MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE :

Messieurs MAKAYA Corentin
YAKANA-POATI Raymond

.../...

ARTICLE 5 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./

BRASSERIE, le 23/12/80

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Justice

Victor TANBA-SAMBA.-

Colonel Louis STELVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGTF/DPF	3
DPF/BST	1
A.B.	3
A.C.F.	1
S.S.F.	2
M. IND. BA TOUR	2
D.G. IND. ET T.	2
INTERPRETES	4
DOSSIERS	12
SGCN/BC	2
D.E.R.	2
D.G.E.R.	2
M.M.E.	2
D.G.H.E.	2

Henri LOPE S..-